



**PROCÈS -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JEAN PLA DE CORTS**
DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de DÉCEMBRE sous la présidence de Monsieur Robert GARRABÉ, Maire.

PRÉSENTS : GARRABÉ R, ANDRODIAS M, OMS RM, GARCES R, CASADEVALL P, LAPORTE G, AICARDI A, MATHEU M, MATHIOT D, BERNIER M, RESPAUT JL, OMARI A, BAILLE E, SAQUÉ N, D'AMATO M

ABSENTS EXCUSÉS : BARBOUTY D pouvoir à BERNIER M, DIDIER C pouvoir à ANDRODIAS M, MISO A pouvoir à BAILLE E, KNOBLOCH C pouvoir à SAQUÉ N

Membres en exercice : 19

Présents : 15

Quorum atteint

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MATHIOT D

Ordre du jour

- Compte-rendu des décisions du Maire : Rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Fixation du montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif de l'Agence de l'eau : Rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Approbation de l'avenant 1 et de l'annexe 2 à la convention Grand Projet EPF Occitanie pour le portage foncier du projet extension ouest Distriport : Rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité : Rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Cimetière – reprise de concession de terrain n° B3 : Rapporteur Robert GARRABÉ
- Questions diverses

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 novembre 2025

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Rapporteur : Monsieur Robert GARRABÉ – Maire

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 novembre 2025 par le rapporteur.

Proposition : adoption du procès-verbal du conseil municipal du 25 novembre 2025

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ADOPTÉ le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 novembre 2025

2) Compte-rendu des décisions du Maire – rapporteur M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée toutes les décisions qui ont été prises au cours des mois de novembre et décembre :

- **Décision N°17/2025** : Décision portant sur une mission ayant pour objet l'établissement d'un dossier de consultation des entreprises pour travaux de restauration du clocher du château
- **Décision N°18/2025** : Décision portant sur une convention avec l'entreprise Terol campanaire : maintenance et entretien de l'horloge et des cloches de l'église et église saint jean baptiste.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250083

3) Fixation du montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif – rapporteur M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réforme des redevances portée par l'Agence de l'Eau. Celle-ci vise à promouvoir une meilleure performance des systèmes d'assainissement et des réseaux d'eau potable, à taxer d'avantage les prélèvements dans un contexte de raréfaction des ressources en eau et à renforcer le caractère pollueur-payeur de la fiscalité de l'eau.

C'est ainsi que la redevance pollution et la redevance modernisation des réseaux de collecte sont supprimées et remplacées par une redevance de consommation délibérée et fixée par l'Agence de l'Eau ainsi qu'une redevance performance des réseaux eau (contre-valeur délibérée par le SIAEP du Vallespir) et une redevance performance du système d'assainissement (contre-valeur délibérée ce jour par la commune).

En l'espèce les contre-valeurs sont facturées par le délégataire auprès des usagers pour le compte de la collectivité, laquelle reverse à son tour à l'Agence de l'Eau.

Monsieur le Maire propose de fixer à 0,03€ HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250084

4) Approbation de l'avenant 1 et de l'annexe 2 à la convention Grand Projet EPF Occitanie pour le portage foncier du projet extension ouest Distriport : Rapporteur M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la convention de réalisation d'une opération d'aménagement d'envergure à vocation économique en lien avec l'activité logistique et le ferroutage et constitution de réserves foncières en vue de permettre la compensation environnementale nécessaire au projet signé le 20 septembre 2024 entre les Communes de Saint-Jean Pla de Corts, Le Boulou, la Communauté de Communes du Vallespir et l'EPF Occitanie.

Cette convention d'une durée de 10 ans prévoit qu'il soit confié à l'EPF Occitanie une mission d'acquisition foncière sur le périmètre « Distriport Autoroute Ferroviaire ».

Il explique que dans ce cadre, 2 parcelles de terrain du Distriport acquises par l'EPF constituent un foncier stratégique pour le développement futur du pôle économique intercommunal. Afin de répondre à des besoins économiques concrets et immédiats, la Communauté de Communes du Vallespir souhaite procéder dès décembre 2025 à l'acquisition du foncier actuellement détenu par l'EPF Occitanie pour un montant de 1 433 800 € HT soit 1 720 560 € TTC. Cet achat anticipé vise à aménager le site et y détacher deux lots viabilisés dont l'un serait destiné à une entreprise locale d'envergure, actuellement en recherche urgente de foncier pour assurer la poursuite et le développement de son activité sur le territoire.

Compte tenu de ce qui précède, il est nécessaire d'introduire la possibilité d'un paiement échelonné et de modifier les conditions de gestion des biens selon les modalités du PPI 2024-2028 et aussi modifier l'article 6.4 et l'annexe 2 de ladite convention.

Monsieur le Maire propose d'approuver l'avenant n°1 ainsi que l'annexe 2 à la Convention Grand Projet « Distriport Autoroute ferroviaire » entre l'EPF Occitanie, la CCV et les communes de Saint Jean Pla de Corts et Le Boulou ;

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250085

5) Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – rapporteur Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir le recrutement d'un agent de catégorie C suite à des besoins de surveillance d'enfants durant le temps périscolaire et d'entretien des bâtiments communaux du 1er janvier 2026 au 31 mars 2026 à hauteur de 20 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250086

6) Cimetière - Reprise de concession de terrain n°B3 – rapporteur Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande présentée par monsieur et madame CASADEVALL en vue de rétrocéder à la Commune de Saint-Jean-Pla-De-Corts la concession de terrain n° B03 acquise par eux et d'acquérir ensuite deux enfeus.

Il demande à l'assemblée de l'autoriser à procéder à la reprise de la concession de terrain n° B03, d'établir un titre de concession au bénéfice de la Commune de Saint-Jean-Pla-De-Corts portant annulation du titre établi au nom de CASADEVALL Patrick et Madeleine, de remettre à la vente cette concession au dernier tarif en vigueur, de porter toutes rectifications et annotations sur les registres des concessions de cette modification, que le financement de la reprise sera effectué sur l'article 65888 autres charges diverses de gestion courante, que la part CCAS reste acquise au CCAS

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250087

Questions diverses

Patrick CASADEVALL informe l'assemblée que la Communauté de Communes du Vallespir a lancé une consultation pour un architecte en vue de la création de la future piscine et que vingt-cinq candidats ont soumissionné. À l'issue de ladite sélection, trois candidats ont été retenus et en commission a été désigné le cabinet définitif pour être maître d'œuvre de cette opération.

Cet équipement se situera devant les serres « Villagine » et un giratoire sera créé par le Département.

Cet espace aquatique sera doté d'une partie qui sera découvrable l'été (250m2) avec toboggans, spas...et sera vecteur d'économie d'eau, de même qu'il sera équipé d'un dispositif photovoltaïque. L'enveloppe prévue pour le projet est de 1.080.000,00€ et les travaux pourraient débuter fin 2026.

Michel ANDRODIAS indique que les travaux d'entrée de ville en provenance de Céret avancent très bien et présentent un montant de 200.000,00€ totalement financés par la communauté de communes du Vallespir.

La façade de l'ancienne Mairie est terminée.

Il indique par ailleurs que la commune est en recherche de foncier pour réaliser une nouvelle aire de stationnement afin d'offrir des emplacements supplémentaires.

Il informe l'assemblée qu'il a déposé pour la commune divers dossiers de demande de subventions au titre de la DETR pour le panneau d'info électronique au Clos de Villargeil et au titre du fonds vert pour équiper respectivement la cantine et la salle du club des échecs avec une pompe à chaleur.

Rose-Marie OMS indique un problème d'éclairage à la rue du Boulodrome pour lequel un signalement sera effectué au SYDEEL66.

« Martine MATHEU informe l'assemblée de remontées récurrentes de certains administrés s'agissant du nettoyage du lotissement Saint Sébastien de même que la présence de nuisibles de type rongeurs. Les services techniques seront alertés pour action.

« Michel BERNIER revient sur la journée découverte à la Varnède et à Prats de Mollo.

Il informe l'assemblée que le 15 décembre se tient le comité syndical du Pays d'Art et d'Histoire qui va décider de l'élection de trois délégués et qui verra l'intervention de la DRAC Occitanie (D.Delhoume et N.Pou) afin de quantifier les objectifs pour l'obtention du label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » ainsi que pour son renouvellement.

Il revient sur un point précis concernant le financement de la structure du Pays d'Art et d'Histoire en indiquant qu'une demande de subvention de 60.000,00€ a été opérée auprès de la Généralitat tandis qu'a été demandée une augmentation de la cotisation des membres du GECH portée à 1€/habitant afin de couvrir les dépenses de fonctionnement.

La cotisation pour la commune passerait ainsi de 5.705,00€ à 7.990,00€ avec une cotisation désormais qui passerait à 3€/habitant. Il est justifié le fait que la cotisation POCTEFA serait d'un montant de 2.421,88€.

« Jean-Luc RESPAUT informe le conseil que le bulletin municipal est en cours d'élaboration.

« Régis GARCES indique qu'il conviendrait de nettoyer le terrain attenant au Mas d'Avail.

« Annette AICARDI informe l'assemblée de la tenue d'une visioconférence ce jour avec le Département au sujet du projet de désimperméabilisation de la cour de l'école élémentaire dont le montant est estimé à 80.000,00€. Le Département indique qu'il est possible de bénéficier d'une aide pour supporter le coût des études préalables qui avoisinent 8.000,00€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

